Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D30DSJVAP_SE26-DE

Fougères

DSJVAP - LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

30- SUBVENTION JEUNES HAUT-NIVEAU INSCRITS SUR LA LISTE MINISTERIELLE - 2026

Rapporteur : M. BOSSARD

LE CONTEXTE

Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 », la Ville s'engage autour de trois axes forts du dispositif :

1- **La célébration,** en s'engageant par exemple à célébrer les Jeux, à adopter une approche durable lors des évènements en lien avec Paris 2024, à concevoir des évènements ouverts à tous...

2- **l'héritage,** en favorisant la découverte et la promotion du sport auprès du grand public, des élus et des agents de la collectivité, en soutenant l'éducation par le sport,…

3- **l'engagement**, de relayer l'actualité de Paris 2024, de valoriser les actions menées localement, de soutenir l'excellence sportive...

Dans chaque axe, différents objectifs sont déclinés avec des exemples d'actions possibles.

Dans cet esprit, la ville a décidé en septembre 2020 d'accompagner les sportifs de haut niveau licenciés dans un club local. L'accession vers le haut niveau conduit généralement le jeune sportif à quitter son club formateur pour aller vers des structures lui permettant d'atteindre l'excellence. Toutefois, de nombreuses fédérations sportives ont pris conscience qu'il pouvait être pertinent pour certains jeunes de les laisser dans leur environnement familial, surtout au moment de l'adolescence.

Parallèlement, la région Bretagne et le département d'Ille et Vilaine souhaitent maintenir les sportifs de haut niveau au sein des territoires.

RAPPEL DEFINITION DU HAUT NIVEAU – DISPOSITIF GOUVERNEMENTAL

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacre l'exemplarité du sportif de haut niveau. Il repose sur des critères bien établis qui sont :

- la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives,
- les projets de performance fédéraux,
- les compétitions de référence,
- la liste des sportifs de haut niveau

Le Ministère des Sports publie tous les ans au 1er novembre, en lien avec les Fédérations Sportives, la liste des sportifs de haut niveau. Il existe 3 listes :

- Sportifs de haut niveau (avec plusieurs catégories : élite, senior, relève et reconversion)
- Sportifs de collectifs nationaux
- Sportifs espoirs

Signé électroniquement par Aude LEBRUET le 29/09/2026 10:58:36

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D30DSJVAP_SE26-DE

Cette dernière liste concerne les jeunes sportifs considérés comme des « espoirs » dans leur discipline, présentant des compétences sportives attestées par le directeur technique national (DTN) de la fédération concernée.

CREATION D'UN DISPOSITIF VILLE DE FOUGERES EN SEPTEMBRE 2020

Dans ces conditions, la ville de Fougères accompagne les jeunes sportifs depuis 2020 qui s'inscrivent dans cette démarche de haut niveau, car celui-ci permet de :

- Rechercher l'excellence dans la compétition sportive et donc d'acquérir les valeurs essentielles du sport (engagement, solidarité, respect, persévérance, partage…),
- Donner une référence et un modèle à notre jeunesse. Il participe donc à développer la pratique sportive notamment chez les jeunes,
- Proposer un spectacle sportif aux Fougerais,
- Renforcer l'image dynamique de la ville, notamment au niveau sportif.

Ce dispositif vise à accompagner le club résident -souvent son club formateur- du jeune sportif espoir pour sa capacité à accueillir, former et accompagner le parcours des sportifs vers une pratique de haut niveau. L'objectif est de permettre à ces jeunes fougerais de rester plus longtemps dans leur club formateur et dans leur environnement familier pour un bon équilibre dans leur recherche de l'excellence. Il vous est proposé de verser une subvention de **850 €** au club où le jeune est licencié.

Dans le cadre de ses missions, l'association et le jeune sportif de haut niveau s'engagent à participer ou à organiser sur notre ville, des actions d'animation, de promotion et de développement de la pratique sportive notamment auprès de la jeunesse fougeraise (journée nationale du sport scolaire, semaine olympique, journée olympique…).

Sur cette liste espoir, haut niveau, relève et collectifs nationaux, six jeunes sportifs sont inscrits dans un club fougerais et figurent sur les listes :

1. Maëlys Messé du club de Tennis de Table Fougères-Javené-Lécousse.
2. Léna Auvray du club de la Vigilante athlétisme.
3. Lia Brault du club de l'Alliance Judo Fougères
4. Tyméo Daniel du club de la Vigilante athlétisme
5. Maxence Viel du club de Natation Fougères.
6. Sibylle Rondin du club de Twirling Club de Fougères.

Après avis favorable unanime de la Commission Sport, Sport Santé réunie le 2 septembre 2026, il vous est proposé de vous prononcer sur :

- **Le versement d'une subvention de 850 € forfaitaire pour chaque club : le Tennis de Table Fougères-Javené-Lécousse, l'Alliance Judo Fougères, le Club de natation de Fougères et le Twirling Club de Fougères.**
- **Et le versement d'une subvention de 1 700 € pour la Vigilante athlétisme.**

Soit un montant total de subventions de 5 100 €.

Signé électroniquement par Antoine LEFEUVRE le 29/09/2026 10:58:04

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D30DSJVAP_SE26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

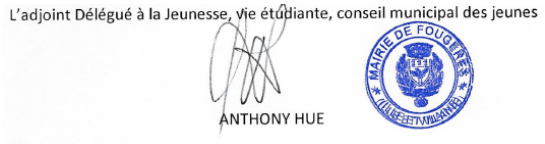
Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,



Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T08:58:24+02:00

Le secrétaire de séance,



Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T12:58:06+02:00